

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B.P. 179 KIGALI

Kigali, le 9 juillet 1994

N°347/03.00/CAB/MDC-AJ

Banque Nationale de Paris
PARIS

Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V., ex-Ambassadeur de la République Rwandaise à Paris, a été relevé de ses fonctions d'Ambassadeur en République Française depuis Avril 1994, tel que cela a été communiqué au Gouvernement de la République Française par une Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 Avril 1994 adressée au Ministère Français des Affaires Etrangères, laquelle note désignait Monsieur Martin UKOBIZABA, Premier Conseiller, comme Chargé d'Affaires Intérimaire.

De ce fait, Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V. n'a plus droit de s'immiscer dans les affaires de la gestion de l'Ambassade. C'est dans ce cadre que tous les pouvoirs portant sur la gestion des Comptes bancaires de l'Ambassade lui ont été retirés pour être confiés au Chargé d'Affaires Intérimaire, Monsieur Martin UKOBIZABA et au Comptable de l'Ambassade, Monsieur Athanase NSENGJYUMVA.

Je vous demanderais en conséquence de donner une fin de non recevoir à toute translation de Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V. tendant à bloquer les activités de notre Ambassade.

Aussi faudra-t-il permettre aux nouveaux mandataires dont les spécimen de signature vous ont été communiqués, de faire toutes les opérations comptables sur les comptes de l'Ambassade, particulièrement pour le retrait des fonds transférés récemment par le Gouvernement Rwandais en vue de pourvoir aux besoins pressants des familles des diplomates rwandais.

J'ose espérer que la présente retiendra toute votre attention pour permettre à nos diplomates d'avoir des moyens de subsistance.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes assurances de ma haute considération.

Jérôme BICAMUPAKA
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

Copie pour information à:
- M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères